

Cotisations des Clubs

Conformément aux statuts fédéraux, l'adhésion des clubs au Comité Départemental de leur département est OBLIGATOIRE.

Cotisation annuelle du club au Comité	27,00 €
Cotisation par licencié + de 18 ans	3,50 €
Cotsation par licencié - de 18 ans	2,50 €

Les appels de fonds sont envoyés à chaque club en début de saison dans la première semaine de septembre.

La facturation du nombre des licenciés est établie par rapport aux licences validées dans ITAC sur la saison écoulée .

La source de ces informations se trouve sur :
[itac.pro/report/reports.aspx/etats entités/carte d identité](http://itac.pro/report/reports.aspx/etats_entites/carte_d_identite)

La cotisation doit IMPERATIVEMENT être réglée avant la tenue de l'Assemblée Générale du Comité Départemental 77.